Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison

Arrêté n° A 26103001

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux

Le maire de la commune de Chambles,

- **Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code de la route ;
- **Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- **Considérant** les travaux de raccordement électrique qui auront lieu entre le 02 novembre 2026 et le 27 novembre 2026 sur la voie 51 impasse du garait du milieu ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
- **Vu** l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :

Article 1
La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : 51 impasse du garait du milieu, et ce, du 02/11/2026 au 27/11/2026.

Article 2
Pendant cette période, la voie de circulation empiètera sur la chaussée et un sens de circulation alterné, régulé par des feux manuels, sera mis en place.

Article 3
Pendant cette même période, le stationnement gênant des véhicules sera interdit au numéro 51 de la voie suivante : Impasse du garait du milieu.

Article 4
M. le commandant de gendarmerie de Saint-Just-Saint-Rambert est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Chambles, le 30/10/2026,
Le Maire,
Emilien JOUSSERAND.

MAIRIE DE CHAMBLES

Par délégation du Maire
Lakhdar BELAMRI
Adjoint